

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 avril 2014

Monsieur ESCOLA, doyen de l'assemblée ouvre la séance à 18 heures trente.

Présents : Georges COMBES, Jean ESCOLA, Gérard TARDIEU, Eric BLANC, Catherine MIAILHES, Anne- Sophie LEDOYEN, Sandrine RICHOU, Bernard SARDA, Carole GUINOT, Fabienne MIRAS, Alain CECCHINATO, Patrice LABOULLE, TONNELIER Patricia.

Pouvoirs : Martin WINYARD donne pouvoir à Eric BLANC,
Julia THOMSON donne pouvoir à Anne-Sophie LEDOYEN

La première partie du conseil est consacrée à l'organisation de la nouvelle équipe en place. Sont successivement abordés les points 1-2-3-4 :

- Les délégations municipales du Maire aux élus
- La mise en place des différentes commissions
- Les délégations du conseil municipal au Maire
- La Désignation des délégués pour les différents syndicats (SIVU du Collège, SIVU du Sud Minervois, SIAH, Syndicat du Somail, SYADEN)

Toutes les dispositions prises en la matière sont retranscrites sur l'organigramme joint en annexe.

-5- Détermination du montant des indemnités aux élus :

Monsieur le Maire indique qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

- Vu les arrêtés municipaux du 07 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire et délégation aux conseillers municipaux.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au début du mandat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoints au Maire et conseiller municipal délégué :

- ✘ **Indemnité du Maire : 40 % de l'indice brut 1015**
- ✘ **Indemnité d'adjoint : 16,50 % de l'indice brut 1015**
- ✘ **Indemnité conseiller municipal délégué : 3 %**

-6- Création de 2 postes d'adjoints technique principal

Monsieur le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Considérant la nécessité de créer deux postes d'adjoints technique Principal de 2ème classe en remplacement de 2 postes d'adjoint technique de 1ère classe.

Il propose à l'assemblée : la création de 2 postes d'Adjoint technique principal 2ème classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires et la suppression de 2 postes d'adjoint technique 1ère classe.

Le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire.

-7- Modalité de mise à disposition d'une oliveraie :

Monsieur le Maire indique au conseil que la parcelle AH 44 acquise par la commune se compose d'une oliveraie de 159 arbres. Il précise que l'entretien de cette parcelle ne peut pas être effectué par le personnel communal. Dans l'attente de l'utilisation du sol il propose pour préserver ces arbres de mettre à disposition cette parcelle pour son exploitation.

Il présente un modèle de convention qui obligera le bénéficiaire à gérer l'exploitation de manière respectueuse de l'environnement.

Le conseil après délibération décide, de mettre à disposition la parcelle n°AH 44 pour l'exploitation de l'oliveraie et de faire appel à candidature. Le candidat sera désigné par le conseil municipal. Préférence sera donnée aux habitants de la commune. Le second critère retenu sera l'expérience dans ce domaine.

-8- Délégation de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'aménagement de la promenade sur la RD n° 326, une délégation de maîtrise d'ouvrage doit être sollicitée auprès du Département gestionnaire de la voie, qui a pour objectif de : solliciter la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux sur le Domaine Public Routier Départemental, définir la charge de l'entretien et des responsabilités relatives aux ouvrages créés.

Le Conseil municipal après délibération : sollicite la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la Promenade, autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et tout autre document à intervenir relatif à la réalisation de l'opération, accepte la prise en charge par la Commune de l'entretien et des responsabilités relatives aux ouvrages créés dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que des dépendances de la route départementale n° 326 en agglomération.

-9- Demande de financement complémentaire au SIVRG

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 décembre 2013 par laquelle la commune a demandé la réalisation d'un prêt de 80.000 € par le Syndicat de Voirie pour le financement des travaux prévus en 2014.

Il informe le conseil qu'un prêt supplémentaire de 37.000 € est susceptible d'être réalisé par le Syndicat de voirie.

Il propose de demander l'attribution de ce prêt afin de pouvoir augmenter la part des travaux de voirie réalisable par le syndicat de voirie en 2014.

Le conseil donne son accord pour demander l'augmentation du prêt sollicité en 2014 à hauteur de 37.000 € et décide que le remboursement de cet emprunt supplémentaire se fera par fiscalisation.

-10- Acquisition de la parcelle AH 45

Monsieur le Maire indique au conseil que la parcelle AH 45 d'une superficie de 1.000 m² appartenant à M. CECCHINATO Roger est enclavée dans les parcelles acquises par la commune pour la réalisation de l'aire de jeux.

Le propriétaire sollicité par la commune, à donné son accord pour la vente de cette parcelle au prix de 10 € le m².

Le Conseil approuve par 14 voix pour et 1 abstention l'achat par la commune de la parcelle AH 45 au prix de 10 € le m².

La séance est levée à 20 h